



**Etude préalable pour la conception d'une stratégie
opérationnelle de protection et de gestion de la
ressource en eau dans la région des Hauts Bassins
(Burkina Faso)**

**Proposition de stratégie pour l'amélioration de la
gouvernance du CLE Kou**

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
I. TABLEAU SYNTHESE DE L'ETUDE DIAGNOSTIC RELATIVE A LA GOUVERNANCE DU CLE ET SOLUTIONS	4
II. STRATEGIE POUR RENFORCER LA GOUVERNANCE DU CLE KOU	5
2.1. Axes stratégiques pour améliorer la gouvernance du CLE Kou.....	5
2.2. Objectifs spécifiques par axe stratégique.....	5
IV. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION	11
4.1. Mobilisation sociale pour l'opérationnalisation de la stratégie	11
4.2. Formation des acteurs.....	13
4.3. Mobilisation des ressources financières.....	13
4.4. Etape de réalisation et de suivi-contrôle	14
CONCLUSION.....	15

INTRODUCTION

Pays sahélien enclavé avec une population estimée à 20 millions d'habitants, le Burkina Faso est situé dans la zone tropicale semi-aride de l'Afrique de l'Ouest. Sur le plan climatique, le pays est compris entre les isohyètes 350 mm (au Nord) et 1000 mm (au sud-ouest). Cette situation climatique se caractérise par une diminution et une irrégularité de la pluviométrie, partant, une fragilisation de l'écosystème. Toute chose qui affecte négativement les indicateurs de disponibilité et d'accès à l'eau pour les populations humaines et animales sous toute forme d'utilisation. Cela fait appel à une gestion intégrée des ressources en eau.

C'est dans ce contexte que le Burkina Faso a adopté en 2003 son Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE). Depuis lors, des instances de gestion de bassin conformément aux principes de la Gestion Intégrée des Ressource en Eau (GIRE) ont été mises en place afin de la rendre opérationnelle.

C'est dans ce cadre que les Comités Locaux de l'Eau (CLE), maillons de base de mise en œuvre de la GIRE, ont été progressivement mis en place au niveau des sous bassins versants des différents espaces de compétence des 5 agences de l'eau que compte le territoire national. Les CLE sont des instances locales de concertation, d'échanges, d'animation et de promotion associant tous les acteurs pour la gestion des ressources en eau.

Le CLE Kou créé en 2008 à titre de CLE pilote a en charge la gestion du sous bassin versant du Kou. En dépit de ce cadre de concertation et des textes juridiques relatifs à la gestion des ressources en eau, on assiste à un processus de dégradation accélérée du bassin du Kou. C'est pour inverser cette tendance, sinon l'atténuer que le Conseil Régional avec l'appui de ses partenaires a initié l'étude dénommée **« conception d'une stratégie opérationnelle de protection et de gestion de la ressource en eau dans la région des Hauts Bassins dans le cadre de la coopération décentralisée »**.

Au niveau de cette étude, un volet important était réservé à l'état des lieux de la gouvernance du CLE Kou. En lien avec cet état des lieux, le présent rapport propose une stratégie visant à lever les différents goulots d'étranglement identifiés lors du diagnostic en vue de faire du CLE Kou un véritable cadre de concertation pour la gestion et la protection des ressources en eau du sous bassin du Kou.

Il s'articule autour des points suivants :

- Introduction
- Synthèse du diagnostic
- Stratégie pour renforcer la gouvernance du CLE Kou
- Stratégie de mise en œuvre et suivi évaluation
- Conclusion

I. TABLEAU SYNTHESE DE L'ETUDE DIAGNOSTIC RELATIVE A LA GOUVERNANCE DU CLE ET SOLUTIONS

DOMAINES	CONTRAINTES	SOLUTIONS
Organisation et structuration	Faible autonomie institutionnelle du CLE vis-à-vis à de l'AEM (Cf article 2)	Relecture des textes de création du CLE en vue de conférer plus d'autonomie au CLE
	Le CLE n'a pas une identité juridique propre	Relecture des textes de création du CLE en vue de conférer une identité juridique claire au CLE
	Les textes de création du CLE limitent fortement ses capacités de maîtrise d'ouvrage du CLE (Cf articles 2 et 7 de l'arrêté de création)	Relecture des textes de création du CLE en vue de renforcer son rôle de maître d'ouvrage
	Forte présence de l'Administration centrale aux postes de responsabilité du CLE	Relecture des textes de création du CLE et transfert progressif des postes de responsabilité au profit des acteurs locaux
Fonctionnement du CLE	Insuffisance/ absence de ressources financières propres pour la tenue régulière des Assemblées Générales du CLE	Renforcer l'autonomie financière du CLE
	Insuffisance de ressources humaines compétentes propres au CLE	Accompagner le CLE à se doter d'un secrétariat permanent en vue de lui permettre de disposer de ressources humaines propres pour assurer son fonctionnement
	Méconnaissance du CLE par de nombreux acteurs sur le terrain	Informersensibiliser les acteurs sur le CLE et ses missions
	Faible implication des Collectivités territoriales dans la protection et la gestion des ressources en eau	Elaborer un plan de communication du CLE Informersensibiliser les collectivités que la protection et la gestion des ressources en eau est une compétence transférée par l'Etat aux collectivités
	Faible synergie entre acteurs du bassin du Kou	Renforcer la concertation entre acteurs du bassin du Kou
Mobilisation de ressources financières	Faible autonomie financière du CLE	Mettre en place un mécanisme interne de mobilisation de ressources financières auprès des différents membres du CLE
		Faire un plaidoyer auprès des Collectivités territoriales pour l'inscription de lignes budgétaires relatives à la protection des ressources en eau
		Sensibiliser /former les Collectivités territoriales pour l'élaboration de projets relatifs à la protection et la gestion des ressources en eau auprès de leurs partenaires

II. STRATEGIE POUR RENFORCER LA GOUVERNANCE DU CLE KOU

Sur la base du diagnostic relatif à la gouvernance du CLE Kou dont les principales contraintes sont résumées dans le tableau ci-dessus, les axes stratégiques décrits ci-dessous ont été proposés.

2.1. Axes stratégiques pour améliorer la gouvernance du CLE Kou

L'état des lieux de la gouvernance du CLE Kou, a permis de définir deux axes stratégiques :

- **Axe stratégique 1 : améliorer la gouvernance et l'autonomie du CLE Kou**
- **Axe stratégique 2 : renforcer la synergie d'action entre les différents acteurs du bassin du Kou**

2.2. Objectifs spécifiques par axe stratégique

Axe stratégique 1 : améliorer la gouvernance et l'autonomie du CLE Kou

- ✓ Objectif spécifique 1 : Renforcer l'autonomie institutionnelle du CLE pour son meilleur fonctionnement
- ✓ Objectif spécifique 2 : Renforcer les compétences des différents organes/ membres du CLE
- ✓ Objectif 3 : Renforcer les capacités de mobilisation financières du CLE
- ✓ Objectif spécifique 4 : Renforcer les capacités de communication du CLE

Axe stratégique 2 : renforcer la synergie d'action entre les différents acteurs du bassin du Kou

- ✓ Objectif Spécifique 1 : améliorer la concertation entre les différents acteurs institutionnels
- ✓ Objectif spécifique 2 : accompagner les collectivités territoriales pour la mobilisation de ressources financières auprès de leurs partenaires pour la gestion des ressources en eau du Bassin du Kou

Sur la base donc des axes stratégiques et des objectifs spécifiques ci-dessus, des actions ont été identifiées, planifiées dans le temps et budgétisées à travers le tableau ci-dessous :

Tableau N° 1 : Programme d'actions prioritaires (2021-2025)

Projets retenus	Quantité	Coût unitaire FCFA	Coût total FCFA	Programmation financière annuelle					Partenaires Financiers	CLE Kou	Partenaires potentiels
				2021	2022	2023	2024	2025			
AXE STRATEGIQUE 1 : AMELIORER LA GOUVERNANCE ET L'AUTONOMIE DU CLE											
Objectif spécifique1 : Renforcer l'autonomie institutionnelle du CLE pour son meilleur fonctionnement											
Accompagner la relecture des textes relatifs à la création du CLE	1	2 000 000	2 000 000	2 000 000					1 800 000	200 000	Conseil Régional, SPGIRE, AEM
Accompagner le processus de renouvellement des différentes instances du CLE (3 sessions)	1	3 000 000	3 000 000		3 000 000				2 700 000	300 000	Conseil Régional, SPGIRE, AEM
Accompagner le CLE à se doter d'un secrétariat permanent (Salaires SP, Comptable, secrétaire+1 cadre Fonctionnement)	4	11 700 000	46 800 000		11 700 000	11 700 000	11 700 000	11 700 000	42 120 000	4 680 000	Conseil Régional, SPGIRE, AEM
Sous Total 1			51 800 000	2 000 000	14 700 000	11700 000	11 700 000	11 700 000	46 620 000	5 180 000	
Objectif spécifique 2 : Renforcer les compétences du CLE											
Élaborer un plan de formation des membres du CLE en adéquation avec les prérogatives du CLE	1	7 000 000	7 000 000	7 000 000					6 300 000	700 000	Conseil Régional, AEM
Former les membres de l'AG sur le CLE et ses missions (environ 140 pers soit 4 sessions)	4	1 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000				3 600 000	400 000	Conseil Régional, AEM
Former les membres du CLE sur la GIRE tenant compte de l'AFDH (soit 4 sessions pour 140 pers environ)	4	1 500 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000				5 400 000	600 000	Conseil Régional, SPGIRE, AEM

Projets retenus	Quantité	Coût unitaire FCFA	Coût total FCFA	Programmation financière annuelle					Partenaires Financiers	CLE Kou	Partenaires potentiels
				2021	2022	2023	2024	2025			
Former les membres du Bureau sur la protection et la gestion des Ressources en eau (soit une session)	1	500 000	500 000		500 000				450 000	50 000	Conseil Régional, SPGIRE, AEM
Former les membres du Bureau sur la gestion des conflits (soit une session)	1	500 000	500 000		500 000				450 000	50 000	Conseil Régional, SPGIRE, AEM
Accompagner le CLE à se doter d'un PGE	1	10 000 000	10 000 000		10 000 000				10 000 000	0	Conseil Régional, AEM
Sous Total 2			28 000 000	12 000 000	16 000 000				26 200 000	1 800 000	
Objectif 3 : Renforcer les capacités de mobilisation financières du CLE											
Accompagner le CLE à mettre en place un mécanisme interne de mobilisation de ressources financières	1	1 000 000	1 000 000	1 000 000					900 000	100 000	Conseil Régional, AEM, SPGIRE
Organiser des plaidoyers ou sensibiliser les collectivités territoriales pour l'inscription de lignes budgétaires en lien avec la gestion des ressources dans leurs documents de planification en eau au profit du CLE	1	1 000 000	1 000 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	900 000	100 000	Conseil Régional, AEM, SPGIRE
Renforcer les capacités de la CPAS/ Secrétariat permanent à la recherche de financement	1	1 000 000	1 000 000		1 000 000				900 000	100 000	Conseil Régional, AEM, SPGIRE
Renforcer les capacités de la CPAS/ secrétariat permanent aux techniques de rapportage financier et narratif	1	1 000 000	1 000 000		1 000 000				900 000	100 000	Conseil Régional, AEM, SPGIRE
Accompagner le CLE à se doter d'un manuel de procédures financières adapté	1	3 000 000	3 000 000		3 000 000				3 000 000	0	Conseil Régional, AEM, SPGIRE

Projets retenus	Quantité	Coût unitaire FCFA	Coût total FCFA	Programmation financière annuelle					Partenaires Financiers	CLE Kou	Partenaires potentiels
				2021	2022	2023	2024	2025			
Sous Total 3			7 000 000	1 200 000	5 200 000	200 000	200 000	200 000	6 600 000	400 000	
Objectif spécifique 4: Renforcer les capacités de communication du CLE											
Accompagner le CLE à se doter d'un plan de communication opérationnel	1	3 000 000	3 000 000		3 000 000				3 000 000	0	Conseil Régional, AEM
Accompagner le CLE à signer des conventions annuelles avec des radio locales pour la couverture de ses activités et la diffusion des compte rendu des résumés des travaux de ses différentes instances	5	1 000 000	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000	0	Conseil Régional, AEM
Sous Total 4			8 000 000	1 000 000	4 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	8 000 000	0	
Total Axe 1			94 800 000	16200 000	39 900 000	12 900 000	12 900 000	12 900 000	87 420 000	7 380 000	
AXE 2 : RENFORCER LA SYNERGIE D'ACTION ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS DU BASSIN DU KOU											
Objectif Spécifique 1 : améliorer la concertation entre les différents acteurs institutionnels											
Identifier les différents textes relatifs aux rôles des différents acteurs intervenant dans le bassin du Kou et les mettre sous format accessible au grand public et assurer leur diffusion	5	1 000 000	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	4 500 000	500 000	Conseil Régional, AEM, SPGIRE
Renforcer la concertation entre les principaux acteurs institutionnels évoluant dans le bassin du Kou											

Projets retenus	Quantité	Coût unitaire FCFA	Coût total FCFA	Programmation financière annuelle					Partenaires Financiers	CLE Kou	Partenaires potentiels
				2021	2022	2023	2024	2025			
Organiser annuellement sous l'égide du CLE une rencontre de concertation entre acteurs institutionnels du bassin du Kou autour des difficultés et des défis en relation avec la gestion et la protection des ressources en eau (1Rencontre/An)	5	1 000 000	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000	0	Conseil Régional, Communes, AEM
Organiser annuellement sous l'égide du CLE deux rencontres de concertation entre les usagers du Kou supérieur (sources en hauteur) et ceux du Kou inférieur (la plaine)	10	500 000	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000	0	Conseil Régional, Communes, AEM
Accompagner le CLE à organiser annuellement deux sessions de communication au niveau du conseil Régional et des conseils municipaux sur ses missions et le rôle des collectivités territoriales dans la protection et la gestion des ressources en eau	5	200 000	1 000 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	900 000	100 000	Conseil Régional, Communes, AEM
Sous total 1			16 000 000	3 200 000	3 200 000	3 200 000	3 200 000	3 200 000	15 400 000	600 000	
Objectif spécifique 2 : Accompagner les collectivités territoriales pour la mobilisation de ressources financières auprès de leurs partenaires pour la gestion des ressources en eau du bassin du Kou											
Accompagner la Collectivité Région à mobiliser ses partenaires financiers pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets relatifs à la gestion des ressources en eau du bassin du Kou	5	200 000	1 000 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	900 000	100 000	Conseil Régional, Communes, AEM

Projets retenus	Quantité	Coût unitaire FCFA	Coût total FCFA	Programmation financière annuelle					Partenaires Financiers	CLE Kou	Partenaires potentiels
				2021	2022	2023	2024	2025			
Accompagner les communes du Bassin du Kou à mobiliser des ressources financières auprès de leurs partenaires pour la réalisation d'actions en lien avec la gestion / protection des ressources en eau	5	200 000	1 000 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	900 000	100 000	Conseil Régional, Communes, AEM
Sous total 2			2 000 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	1 800 000	200 000	
Total axe 2			18 000 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	17 200 000	800 000	
TOTAL GENERAL			112 800 000	19 800 000	43 500 000	16 500 000	16 500 000	16 500 000	104 620 000	8 180 000	

III. ANALYSE FINANCIERE DES ACTIONS

Le Budget global de la stratégie pour améliorer la gouvernance du CLE Kou sur les cinq prochaines années (2021-2025) est de **112 800 000 F CFA** avec un montant de **104 620 000 F CFA** soit près de 93% du montant global de la mise en œuvre de la stratégie à rechercher auprès de partenaires. Le CLE Kou lui-même apportera **8 180 000 F CFA**. Il faut relever que c'est la mise en place du secrétariat permanent qui a gonflé le budget de façon importante. En effet pour les cinq (05) ans à venir, la mise en place du secrétariat nécessitera **46 800 000 F CFA** soit environ 41 % du coût global de la stratégie.

Sur la même période, le plus gros montant soit **43 500 000 F CFA** est à mobiliser la seconde année. Pour les quatre autres années, le montant moyen à mobiliser serait de **17 325 000 F CFA**

En l'état actuel de la gouvernance du CLE, celui-ci n'a pas d'autres sources de revenus en dehors de celles versées par l'AEM annuellement pour la réalisation d'actions de protection des ressources en eau. Par conséquent, le CLE ne peut mobiliser un tel montant annuellement, d'où l'urgence de relire les textes de création du CLE et l'accompagner à mettre en place un dispositif interne et efficace de mobilisation de ressources financières gage de son autonomie et de son efficacité.

IV. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION

La stratégie de mise en œuvre proposée dans le cadre de cette étude tire son fondement des expériences antérieures des consultants et de l'environnement dans lequel évolue le CLE Kou.

La mise en œuvre de la stratégie pour renforcer la gouvernance du CLE Kou devrait s'inspirer de la même démarche qui a accompagné le processus du diagnostic à savoir l'implication et la participation de tous les bénéficiaires (communautés de base et organisations membres du CLE). A cet effet, quatre grandes étapes ont été identifiées à travers la stratégie proposée. Il s'agit de :

- La mobilisation sociale pour la mise en œuvre de la stratégie
- La formation des acteurs
- La mobilisation des ressources financières
- Les mécanismes de suivi et de l'évaluation de la stratégie

4.1. Mobilisation sociale pour l'opérationnalisation de la stratégie

La mobilisation sociale doit prendre en compte le marketing social autour de l'opérationnalisation de la stratégie, l'identification des acteurs et porteurs de projets, la définition de leur responsabilité.

➤ Marketing social

Le marketing social se veut permanent pendant la mise en œuvre de la stratégie. Il s'agira ici de sa vulgarisation pour obtenir une adhésion des acteurs membres du CLE et des communautés de base dans sa mise en œuvre.

Les activités de marketing renvoient à une campagne d'information et de sensibilisation à l'endroit des bénéficiaires et des partenaires au développement et peut se développer à travers :

- des échanges avec les structures membres du CLE;
- une large diffusion de la version résumée de la stratégie auprès des organisations membres du CLE ;
- une concertation avec tous les partenaires intervenant dans le bassin du Kou notamment les communes, le conseil régional, les projets et programmes, etc.

Pour mener à bien cette phase, le CLE devra commencer par renforcer les compétences en communication de son bureau ou de la Commission de Programmation d'Animation et de Suivi (CPAS) et se doter d'un plan de communication.

➤ **Identification des acteurs et porteurs de projets**

La mise en œuvre de la stratégie nécessite la parfaite connaissance des acteurs et la maîtrise de leurs responsabilités.

Les principaux acteurs concernés sont :

- Les collectivités territoriales, représentées par le Conseil Régional et les communes sont de potentiels partenaires de la mise en œuvre de la présente stratégie et le CLE devrait déployer des mécanismes de communication en vue de les mobiliser. Dans le cadre de la décentralisation :
 - ✓ **la région** a vocation à être un espace économique et un cadre d'aménagement, de planification et de coordination de développement ;
 - ✓ **les communes** quant à elles, dans le cadre du transfert des compétences doivent contribuer à la gestion et la protection des eaux de surface et des eaux souterraines
- Les organisations membres du CLE : pour une plus grande implication de celles-ci, dans l'opérationnalisation de la stratégie, une campagne de sensibilisation en direction de ces acteurs par le CLE s'avère nécessaire car cela facilitera par ricochet la mise en place d'un mécanisme d'autofinancement du CLE.
- Autres acteurs institutionnels, projets et programmes intervenant dans le bassin du Kou devraient également être approchés par le CLE en vue de leur mobilisation pour le financement ou l'accompagnement de la mise en œuvre de la stratégie.
- Le CLE est le maître d'ouvrage dans la mise en œuvre des actions planifiées pour la période 2021-2025. Il sera chargé de coordonner l'exécution de ces actions et doit être plus actif dans la conduite des projets relatifs à la gestion et la protection des ressources en eau.
- L'Agence de l'Eau du Mouhoun (AEM) dont les compétences couvrent le sous bassin du Kou est un acteur majeur dans la mobilisation des ressources financières auprès de l'Etat et d'autres partenaires pour l'opérationnalisation de la stratégie. Elle est

garante aussi de la cohérence et de la conformité des actions mises en œuvre dans le cadre de la stratégie avec les orientations nationales.

4.2. Formation des acteurs

Le renforcement des capacités des membres des différents organes du CLE s'avère nécessaire pour la réussite de la mise en œuvre de la présente stratégie. Quelques modules de formation à titre illustratif ont été proposés dans le plan d'action. Cependant, l'élaboration d'un plan de formation propre au CLE donnera plus de cohérence et servira de référentiel pour le renforcement des capacités de ses membres.

4.3. Mobilisation des ressources financières

Pour la présente étape, la priorité est accordée à la mobilisation des ressources financières.

Nous distinguons deux types de ressources : les ressources exogènes et les ressources endogènes

- **Ressources exogènes**

Les principales sources de financement sur lesquelles le CLE pourrait compter à ce niveau sont celles :

- du Conseil Régional des Hauts Bassins à travers leur partenaire du Nord notamment la Région Auvergne Rhône Alpes ;
- des Communes à travers leurs différents partenaires ;
- de l'Agence de l'Eau du Mouhoun (AEM) ;
- des projets mis en œuvre dans le sous bassin du Kou

Certains partenaires bilatéraux peuvent être approchés car disposant de lignes financières pour la réalisation de certaines actions de développement.

- **Ressources endogènes**

A ce niveau, le CLE doit faire l'effort de mettre en place un mécanisme interne de mobilisation de ressources financières auprès de ses différents adhérents. Il devrait également développer des initiatives en direction de nombreux agro business man et d'autres acteurs privés qui interviennent dans le sous bassin du Kou et qui pourraient contribuer efficacement au financement de nombreuses actions de protection ou de gestion des ressources en eau.

Le CLE devrait également faire du Lobbying auprès des « fils et filles » du sous bassin du Kou basés partout ailleurs au Burkina et à l'extérieur pour leur participation à la mise en œuvre de la stratégie et plus globalement à la gestion et la protection des ressources en eau du sous bassin du Kou.

Pour gérer toutes ces ressources financières qui pourraient être collectées, nous recommandons la mise en place d'un mécanisme de gestion transparente et de redevabilité vis-à-vis des différents acteurs qui seront sollicités et des communautés de base.

Il faut noter que les ressources financières exogènes seront d'autant plus facilement mobilisables que les partenaires au développement auront la preuve de la disponibilité des contributions endogènes.

4.4. Etape de réalisation et de suivi-contrôle

Cette étape porte sur la mise en œuvre effective de la stratégie relative à l'amélioration de la gouvernance du CLE. A ce niveau, le Comité de Contrôle devrait jouer son rôle et travailler à :

- ✓ faire le suivi régulier de la mise en œuvre de la stratégie
- ✓ mettre en place un mécanisme de redevabilité
- ✓ mettre en place un dispositif de gestion transparente des ressources financières qui seront mobilisées

La mobilisation de personnes ressources pour mener à bien ce travail est une option à envisager également.

CONCLUSION

La présente stratégie planifiée pour la période 2021-2025 se veut un outil opérationnel et consensuel pour améliorer la gouvernance du CLE et par ricochet la gestion et la protection des ressources en eau du sous bassin du Kou. Il a été le souhait ardent aussi bien du CLE, du Conseil Régional, des partenaires financiers que des populations.

Désormais, le CLE dispose d'un outil de planification qui facilitera la programmation des activités relatives à sa gouvernance. Les actions planifiées s'articulent autour de deux axes stratégiques :

Axe stratégique 1 : améliorer la gouvernance et l'autonomie du CLE Kou

Axe 2 : renforcer la synergie d'action entre les différents acteurs du bassin du Kou

La mise en œuvre des actions relatives à ces deux axes nécessitera environ **112 800 000** F CFA avec une contribution du CLE qui s'élève à **8 180 000** F CFA et un montant de **104 620 000** F CFA à rechercher auprès des partenaires.

Le présent plan témoigne bien de l'engagement du CLE pour améliorer dans le court terme sa gouvernance. Mais, il laisse transparaître également l'attente de l'organisation vis à vis des partenaires financiers et techniques. Leur contribution est vivement attendue et influencera les résultats de la mise en œuvre du plan.